RCS : GRENOBLE
Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 01902
Numéro SIREN : 798 650 644
Nom ou dénomination : ABMS CONSEIL

Ce dépôt a été enregistré le 30/06/2022 sous le numéro de dépôt B2022/010948

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

Bilan Actif

		31/12/2021			31/12/2020
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	7 832	7 832		
	Fonds commercial (1)	960 000		960 000	960 000
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	3 004	3 004		
	Autres immobilisations corporelles	20 290	20 038	252	462
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	6 196		6 196	6 228
	TOTAL (II)	**997 322**	**30 874**	**966 448**	**966 690**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens	46 633		46 633	2 162
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	657 869	6 040	651 829	656 543
	Autres créances	117 269		117 269	46 778
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	233 183		233 183	208 864
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	8 941		8 941	8 972
	TOTAL (III)	**1 063 895**	**6 040**	**1 057 855**	**923 318**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	2 694		2 694	5 394
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	**2 063 912**	**36 914**	**2 026 998**	**1 895 403**

(1) dont droit au bail
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an 6 228
(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

		31/12/2021	31/12/2020
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	58 100	58 100
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...	26 505	26 505
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	5 810	5 810
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	271 933	189 925
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	**208 799**	**82 007**
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	**571 147**	**362 347**
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	170 206	281 200
	Emprunts et dettes financières divers (3)	714 214	686 278
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	243 042	233 786
	Dettes fiscales et sociales	313 223	269 581
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	15 166	22 210
	Produits constatés d'avance (1)		40 000
	Total des dettes	**1 455 851**	**1 533 055**
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	**2 026 998**	**1 895 403**

	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	208 799,46	82 007,21
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1 399 700	1 533 055
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	466	459
(3)	Dont emprunts participatifs		

Annexe au Bilan

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **2 026 998** euros

- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :

  - un total produits de **1 994 784** euros
  - un total charges de **1 785 984** euros

  - dégage un résultat de **208 799** euros

L'exercice considéré :
- débute le **01/01/2021**
- finit le **31/12/2021**
- et a une durée de **12** mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de **SASU ABMS CONSEIL** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

ABMS CONSEIL
Société par Actions Simplifiée au capital de 58 100 euros
Siège social : ZA les Speyres Est Rue du Truchet 38450 Vif
798 650 644 RCS GRENOBLE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 15 JUIN 2022

L'an deux mille vingt deux
Et le quinze juin
A 11 heures

La Société ABMS Groupe, Société par Actions Simplifiée au capital de 323 700 euros, ayant son siège social ZA les Speyres Est 6 - Rue du Truchet à VIF (38450), immatriculée au RCS de Grenoble sous le numéro 794 254 896, associée unique, représentée par son Président Monsieur Thierry DOMELAND,

1. **A préalablement exposé ce qui suit :**

En sa qualité de Présidente de la société, la société ABMS GROUPE, associée unique a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

2. **A pris les décisions suivantes portant sur :**

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L227-10 du Code de commerce,
- Pouvoirs sur l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique, constatant que le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élève à 208 799 euros, décide de l'affecter ainsi qu'il suit :

- Autres Réserves ..... 208 799 euros

Total égal au bénéfice, soit ..... 208 799 euros

TROISIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article L227-10 du Code de commerce, la présente décision fait mention des conventions conclues et/ou tacitement reconduites au cours de l'exercice écoulé :

Convention de trésorerie :
Par acte sous seing privé en date du 1er octobre 2013 avec effet au même jour, il a été conclu une convention de trésorerie entre la société ABMS Groupe et la société SBR France. Aux termes d'un avenant en date du 2 décembre 2013 avec effet au 1er décembre 2013, notre société a été intégrée à ladite convention.
La SCI SIDO a été intégrée à ladite convention à compter du 1er janvier 2016 suivant acte sous seing privé signé le 4 janvier 2016.
A la clôture de l'exercice, la société ABMS Groupe détient une créance sur notre Société d'un montant de 518 660 euros.

Domiciliation :
La société SBR France, détenue à 100% par la société ABMS Groupe, domicilie à titre gratuit notre Société dans les locaux qu'elle occupe à VIF (38450) ZA Les Speyres Est, Rue du Truchet depuis le 1er janvier 2016.

Convention de trésorerie :
Par acte sous seing privé en date du 3 janvier 2014 avec effet au 1er janvier 2014, il a été conclu une convention de trésorerie entre notre Société et la société SBR FRANCE, société dont la société ABMS Groupe est Présidente Associée Unique.
A la clôture de l'exercice, la société SBR France détient une créance sur notre société d'un montant de 167 618 euros.

Convention d'assistance et de prestations :
Par acte sous seing privé en date du 1er octobre 2013 avec effet au même jour, il a été conclu une convention de management d'assistance et de prestations de services entre la société ABMS Groupe et la société SBR FRANCE.
Par avenant en date du 1er décembre 2013 avec effet au même, une nouvelle convention d'assistance et de prestations a été conclue qui remplace la précédente convention conclue et qui intègre notre société.

Au titre de l'exercice clos, la société ABMS Groupe a facturé à notre société ses prestations à hauteur de 622 000 euros contre 605 000 euros pour l'exercice précédent.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

CLOTURE

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par l'associé unique et consigné sur le registre des décisions.

Pour la société ABMS Groupe
Monsieur Thierry DOMELAND

